

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat



◆ Un programme d'accompagnement pour les habitants qui rénovent leurs logements privés ou locatifs

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) s'adresse aux **propriétaires occupants (sous critères d'éligibilité)** et aux **propriétaires bailleurs** qui souhaitent entreprendre des travaux d'amélioration de leurs logements.

Grâce à l'OPAH, ils peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé autour de leur projet de rénovation et éventuellement disposer

d'aides financières.

L'OPAH est mise en place par la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat, la Région Occitanie – Pyrénées-Méditerranée, Action Logement et Procvivis.

Près de 4,3 M € d'aides peuvent être versées, pour un objectif de 270 logements.

◆ Quels travaux concernés ?

- Travaux lourds sur logement indigne ou très dégradé ;
- Travaux de mise en sécurité du logement ;
- Travaux pour le maintien à domicile : autonomie de la personne ;
- Travaux de performance énergétique du logement (économie d'énergie).

Ces travaux sont à réaliser auprès d'artisans labellisés RGE pour bénéficier du programme de l'OPAH.

◆ Des permanences sur rendez-vous dans les 5 bourgs-centres

Les propriétaires peuvent gratuitement se faire accompagner dans leurs démarches : conseils techniques, visite du logement, montage des dossiers, mobilisation des subventions, analyse des devis... C'est SOLiHA d'Aveyron qui se charge de cet accompagnement.

Des permanences **sur rendez-vous** sont mises en place sur le territoire :

- **ARGENCES-EN-AUBRAC | Salle dans la mairie, derrière l'accueil**
Deuxième mardi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **LAGUIOLE | Dans le bureau des adjoints au 1^{er} étage de la mairie**
Troisième jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **MUR-DE-BARREZ | Salle dans la mairie**
Deuxième jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **SAINT-AMANS-DES-CÔTÉS | Salle de réunion située à côté de la mairie au 1^{er} étage**
Premier jeudi de chaque mois | de 9h30 à 12h30
- **SAINT-CHÉLY D'AUBRAC | Salle informatique, dans l'ancienne mairie**
Quatrième mardi de chaque mois | de 9h30 à 12h30

Il est indispensable de ne pas avoir entrepris de travaux avant de se rendre en permanence !

Chaque projet est étudié, et, s'il ne rentre pas dans le cadre des critères de l'OPAH, peut être redirigé vers d'autres dispositifs existants (Opération « Façades », Guichet Unique pour la Rénovation Énergétique, etc.).



Numéro pour prendre rendez-vous : 05 65 70 30 79



www.ccacv.fr



@aubracarladezviadene